



Ecole Primaire Jules Pinsard

71680 Crêches Sur Saône



03 85 37 10 03



[ecoleprimaire@creches-sur-saone.com](mailto:ecoleprimaire@creches-sur-saone.com)

## Procès-verbal du Conseil d'école du 05/11/2019

### Présents :

Ecole : Mme STASIK (la directrice) – Mmes BONIN, DUPIC, POULE, MARTIN, MACHILLOT, LETOURNEAU, TRAMBOUZE, DUWEZ, PERRET, VERNAY - M. MASSAT (les enseignants),

Mme GIBERT, Inspectrice de l'Education Nationale

M. BEN, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale

Municipalité : Mmes BABAD, CHANAUD, MORAND

Parents : Mmes AUBLANC, BRETIN, CARREIRO, CHATELAIN, DEMORD, DUCOTE, FLEURY, GRANGE, JAILLET, LACOSSE, REY, VASSE-PAYAN, M. BENSOUSSA

Garderie périscolaire : M. GUICHARDET

Sou des écoles : Mme ANGEVIN

Restaurant scolaire : Mme BADIOU

ATSEM : Mmes DOMINGUES et PETIT

**Excusé(s)** : M. Rosi (maire) Mmes VANZI, PETIT, MOURA, LE GALL, M. BROUTIN

*Secrétaire : Mme Martin*

## Présentation du nouveau conseil et modalités de fonctionnement

Le nouveau Conseil de parents d'élèves se compose de 9 titulaires et 9 suppléants des Parents d'élèves présents, de 3 titulaires et de 3 suppléants du Groupement de Parents d'élèves. La participation au scrutin a été de 52.30%.

Il y a eu 216 votants sur 413 inscrits et 22 bulletins étaient blancs ou nuls. (Un bulletin est nul si il a été modifié ou raturé)

Le règlement intérieur du Conseil d'Ecole est présenté et son rôle rappelé :

- En cas de vote : les voix comptabilisées sont celles des 12 parents élus en liste principale, celles de la municipalité (1 pour le Maire, 1 pour un conseiller municipal), celle du DDEN, la voix d'un maître du réseau d'aide s'il est présent, 1 voix pour l'Inspectrice de l'Education Nationale si elle est présente, 1 voix pour la directrice et 1 voix par enseignant titulaire de sa classe. La classe 2 est représentée par Mme Poule, la classe 6 par Mme Berbon (et en son absence Mme Machillot), la classe 9 par Mme Trambouze et la classe 13 par M. Despret.

N.B. : Les EVS/AVS auront droit de vote si le scrutin concerne leurs fonctions tout comme les ATSEM ou le personnel de la garderie.

Le vote se fera à bulletin secret si une personne refuse de voter à main levée.

Le président du Conseil (la directrice) peut inviter avec voix consultative, toute personne qui participe à la vie de l'école en fonction du sujet évoqué.

L'IEN assiste de droit au conseil.

Le Conseil d'école est une instance institutionnelle. Les débats comme les questions abordées sont donc codifiés. En cas de questions nécessitant réflexion, des commissions peuvent être créées qui rendent leurs conclusions au Conseil suivant pour décision.

Les questions de parents sont remises au président du Conseil d'école au moins 48 heures avant la date du conseil. Elles doivent être précises et ne traitent que de l'organisation générale de l'école. Aucune question d'ordre personnel ou concernant la pédagogie d'un enseignant ne sera traitée. Il est rappelé que toute question déposée en retard sera reportée au prochain conseil.

Les parents délégués s'expriment en tant que représentants des parents et non en leur nom propre.

Il n'y a pas de « questions diverses » dans les ordres du jour car toute question demande une réflexion en amont pour qu'une réponse cohérente y soit apportée.

Le compte-rendu sera affiché, comme l'année précédente, dans l'école et des pochettes, à émarger par classe, circuleront dans les familles.

## Organisation pédagogique 2019/2020 :

CLASSE	Enseignant titulaire / Complément	Niveaux	NV 1	NV 2	Effectif
1	Mme DUPIC	CM1/CM2	11	12	23
2	Mme Poule / M. Despret	CM2		26	26
3	M. Massat	CM1	24		24
5	Mme Martin	CE1	23		23
6	Mme Berbon / Mmes Machillot et Letourneau	CE1/CE2	12	11	23
7	Mme Vernay	CE2	25		25
8	Mme Le Gall	CP/CE1	9	11	20
9	Mme Trambouze / Mme Moura	CP	22		22
12	Mme Duwez	PS/MS	18	11	29
13	Mme Stasik / M. Despret	PS/MS	21	6	27
14	Mme Perret	MS/GS	17	10	27
15	Mme Vanzi	GS	25		25
		Effectif ttl			294

Quatre nouveaux élèves arriveront en cours d'année : 3 GS et 1 CP.

Les effectifs de l'année prochaine ne sont pas connus mais seront très certainement en hausse, du fait de la mise en location de 14 logements début 2020.

Les jours de décharge de direction (travail administratif) sont **les lundis et mardis**.

### **Rappels aux parents :**

● Les demandes de RDV s'effectuent dans le cahier de liaison de l'enfant. Pour toute question relative à la pédagogie ou à la vie interne de la classe, il convient d'échanger directement avec l'enseignant. La directrice n'intervient que dans un cadre de médiation.

● Lors de l'accueil ou de la sortie, un parent peut donner une information rapide à l'enseignant de service mais aucun RDV ne pourra avoir lieu à cette occasion.

● Il est également rappelé qu'aucun parent ne peut entrer dans l'école sans en demander l'autorisation à une personne de l'équipe enseignante.

● Pour toute question relative à la garderie, il convient de se rendre directement dans leurs locaux par l'entrée prévue à cet effet.

● **Absences** : il est indispensable d'informer l'école de toute absence ( dès le matin), de prévenir l'école de tout retard. En cas de retard à **16h25** pour les maternelles ou à **16h30** pour les primaires, l'enfant sera alors conduit à la garderie s'il y est inscrit. Dans le cas contraire, il sera conduit à la mairie qui alertera la gendarmerie.

● En cas de retard le matin, seule la directrice est habilitée à ouvrir le portail : il convient alors de sonner au portail de l'école élémentaire ou de téléphoner.

**ATTENTION ! Des familles arrivent encore trop souvent en retard, nous rappelons que les horaires de l'école doivent être respectés et ce dans un souci d'équité et de bon fonctionnement de l'école.**

**La directrice, qui est en charge de la classe des PS les jeudis et vendredis, ne peut se voir sans cesse déranger pendant son temps de classe pour ouvrir le portail aux retardataires.**

**Elle n'ouvrira plus les portes en cas de retard lorsqu'elle est en classe.**

● **Les horaires** de l'école maternelle : 8h55 ( accueil à 8h45 )/ 12h10 - 13h40 ( accueil à 13h30) / 16h25  
**Les horaires** de l'élémentaire : 9h ( accueil à 8h50 )/ 12h15 - 13h45 ( accueil à 13h35) / 16h30

● **APC** : après l'Aide Pédagogique Complémentaire, l'élève est récupéré par un adulte autorisé ou va à la garderie. Il n'est pas autorisé à rentrer seul chez lui, sauf **autorisation écrite** des parents dans le cahier de liaison.

## **Règlement intérieur**

Le règlement intérieur départemental a été modifié suite à la loi sur « L'école de la confiance ». Ce nouveau règlement intérieur départemental a été validé ce **mardi 5 novembre** et sera voté prochainement.

De ce fait, l'ancien règlement intérieur continue de s'appliquer. Le nouveau règlement intérieur de l'école sera présenté et voté à l'occasion du deuxième conseil.

## **Bilan coopérative**

Mme Perret prend la parole. Elle est mandataire depuis le 30 octobre 2019.

Les subventions de la mairie ont été versées sur un compte de l'OCCE mais le compte courant étant fermé, l'argent a été déposé sur le livret A (8900 €). Nous sommes en attente.

Actuellement : 6197 € mais il y a encore des reliquats de l'an dernier à payer.

Pas d'engagement sur des projets pour l'instant.

La vente des photos de classe va avoir lieu au profit de la Coopérative Scolaire.

M. Ben indique que, dans le cadre du **droit à l'image** inscrit dans le règlement départemental, la prise des photos de classe doit être validée par le Conseil d'école. L'ensemble du Conseil est alors consulté, il n'y a pas de veto.

M. Ben en profite pour rappeler qu'il n'y a aucune obligation pour les parents d'élèves de participer à la COOP scolaire. Il rappelle qu'elle finance des activités au profit des élèves de l'année scolaire en cours.

## **Point sur la sécurité et le PPMS**

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) est obligatoire. Il explicite les mesures à prendre en cas d'inondation, d'accidents graves sur la nationale, sur la voie de chemin de fer... Chaque bâtiment dispose d'une mallette PPMS regroupant du matériel de première nécessité.

**Exercices** : *incendie effectué le 30/09/2019* :

L'exercice s'est bien déroulé. Il faudrait cependant déplacer le panneau de rassemblement de la maternelle du haut (qui se trouve assez près du bâtiment)

*Attentat / Intrusion : 17/10/2019*

**Scénario** : une personne entre dans la cour de l'école élémentaire. Les classes de maternelles doivent se cacher, les classes d'élémentaires doivent s'enfuir. **Bilan** : positif même si les élèves des classes élémentaires ne courraient pas tous et n'étaient pas assez silencieux.

Aline Morand indique que tout s'est bien passé, qu'il faut souligner le bon comportement des élèves qui ont évacué les locaux en moins de deux minutes. Elle précise que l'adjoint conseiller à la sécurité était également présent lors de l'exercice.

M. Ben explique que cet exercice doit être réalisé avant la fin de la 1<sup>ère</sup> période (avant les vacances de la Toussaint). Il souligne l'aspect positif de la mise en place d'un scénario pour réaliser l'exercice. Il évoque deux situations concrètes qui permettent de rendre évident l'utilité de ces exercices : évacuation dans une école de Mâcon et de St Désert, les

enseignants adaptent alors leurs choix aux comportements des élèves, ces deux situations concrètes ont permis de mesurer l'esprit d'implication des enseignants.

## **Les projets :**

**Projet concernant l'ensemble de l'école:** l'accent est mis sur la **BIENVEILLANCE** et **LA SECURITE** à l'école

- l'ensemble des enseignants surveillent les récréations ➤ de la médiation entre les élèves sera travaillée
- un avenant au projet d'école sera rédigé en ce sens ➤ un règlement de cour est mis en place auprès des élèves et des parents ➤ des affichettes de rappel des règles de conduite dans la cour sont placées sur les vitres des bâtiments de l'école ➤ de nouveaux jeux de cour permettront à tous de trouver « leur bonheur » pendant la récréation
- la mise en place de récréations calmes dans une classe à chaque récréation.

**Sorties cinéma:** les classes du CP au CE2 sont allées voir « Pachamama » le vendredi 18 novembre, le projet « Ecole et cinéma » concerne les classes de PS/MS avec une sortie cinéma par trimestre.

**Cycles piscine :** 2 classes de cycle3 se sont rendues à la piscine dès la rentrée. Les autres cycles vont suivre sur l'année.

**Projet Musique :** il est en attente de validation et débutera prochainement.

**Projet « Ecole qui danse »:** participation des classes de CP, CP-CE1 et CM1/CM2, avec l'intervention d'un professionnel sur 3 séances. Les classes se rendront au théâtre de Mâcon en janvier pour assister à un spectacle dansé « Cendrillon ». Un travail chorégraphique sera effectué sur le thème de la danse baroque avec une représentation par les élèves au théâtre en fin d'année.

**Noël :** un spectacle financé par la Coopérative Scolaire est offert à l'ensemble des élèves. Il s'agit de **Dompteur d'émotions** présenté par la Cie Jarnicoton. Ce spectacle, par son thème, est tout à fait lié au projet de l'école.

**Projet recyclage/ Mise en place de bacs à compost :** une formation de sensibilisation pour les élèves des classes de GS au CM2 va être dispensée par la Communauté de Communes du Mâconnais sur le recyclage/compost. M. Massat demande si il est possible d'avoir des bacs de tri dans les classes. M. Ben indique que c'est l'occasion pour l'école de s'inscrire dans le Label E3D, projet porté par le Ministre de l'Education Nationale.

**Une Chorale** en maternelle tous les jeudis matins avec les 4 classes de maternelle.

## **Remerciements et demandes de travaux**

Des travaux sont encore en attente. **Mme Morand** demande à ce que nous refassions le listing de ce qui n'a pas été fait.

Demande à la mairie : possibilité de réorganiser le tri du papier dans l'école ➤ avoir un bac à papier dans les classes, les déchets seront ensuite récupérés. Mme Grange demande si les assistantes maternelles peuvent récupérer les photocopies non confidentielles de l'école. M. Ben et Mme Gibert n'y voient pas d'objection.

## **Questions des parents**

*Rappel : la question doit être rédigée comme telle, et doit être précise afin que l'équipe pédagogique puisse y répondre. Ci-dessous les demandes des représentants de parents d'élèves :*

- **Réponse au courriel envoyé à M. BEN par les parents d'élèves :**

Suite à la réunion du **30 septembre**, les parents d'élèves demandent quelles solutions sont mises en place pour pallier les difficultés rencontrées par les enseignants, et notamment à la prise de fonction de la direction par une nouvelle enseignante :

→ Un soutien et une aide sont apportés à la directrice directement par la secrétaire de circonscription et l'Inspectrice, une tutrice a également été nommée pour l'aide à l'apprentissage du métier de directrice. Les parents d'élèves soulèvent la possibilité d'une décharge complète au vu de la situation passée de l'école, ce qui est refusé par M. Ben. Il ne peut y avoir de dérogation (respect des règles nationales). Une décharge totale ne peut avoir lieu qu'à partir de 14 classes. Cependant, une aide humaine peut être accordée ponctuellement. Il est également possible de faire appel ponctuellement à des services civiques.

Les parents posent la question d'une ouverture de classe : ceci n'est pas à l'ordre du jour, les effectifs n'étant pas connus.

Mme Gibert indique que la nouvelle équipe enseignante est accompagnée, notamment par les conseillers pédagogiques. Un nouveau membre du RASED (réseau d'aide pour les élèves en difficulté), M. Margat, intervient en renfort en tant que personne ressource pour aider les enseignants. M. Ben rajoute qu'un membre de l'équipe mobile de sécurité est détaché dans l'école cette semaine, une brigade de 3 agents sera bientôt disponible pour aider à faire face aux violences existantes dans les écoles.

M. Ben informe l'assemblée qu'a eu lieu ce matin, au Comité Technique Départemental, une minute de silence suite au suicide de Christine Renond, directrice de l'école de Pantin. Il précise qu'une réflexion va être engagée sur le travail des directeurs d'école avec notamment une volonté d'allègement de la charge de travail des directeurs.

#### ◆ Les parents demandent si il est possible de faire appel à des spécialistes de « souffrances scolaires »:

« Chagrin scolaire » a fait l'objet d'une expérimentation dans une école de Charnay-lès-Mâcon, elle n'a pas vocation à être généralisée. Il est tout à fait possible pour les parents d'élèves de mettre en place un tel temps de formation, mais cela se fera sous l'égide de la mairie et hors temps scolaire.

La réflexion sur la souffrance à l'école est un point positif. Il ne faut pas hésiter dans de tels cas à alerter les enseignants et la directrice. M. Ben rappelle que 3 référents départementaux peuvent intervenir dans des situations précises de harcèlement.

#### ◆ Une formation des parents élus est-elle possible ?:

Une proposition de formation va être faite pour accompagner les parents délégués dans cette mission.

#### ● Peut-on afficher le trombinoscope des parents élus aux sorties de l'école ?

Cela ne pose aucun problème.

#### ● Discussion autour des horaires de l'école, sorties échelonnées

Mme Bonin rappelle l'historique : l'an dernier, la mairie avait souhaité que les horaires de l'école soient changés de manière temporaire à la fin de l'année scolaire. L'objectif était de mettre fin à un vide juridique : il existait un temps de 5 minutes pendant lesquelles ni la garderie, ni l'école n'était juridiquement responsables des élèves. Pour y palier, et pour répondre à la demande des parents, la garderie a modifié les horaires des contrats de travail. L'école a modifié également ses horaires en ce sens.

Les représentants de parents d'élèves souhaitent une nouvelle modification des horaires de l'école. M. Ben indique qu'il n'y aura pas de nouveaux changements d'horaires cette année.

La question de la sortie échelonnée des élèves en maternelle est posée : ce n'est pas envisageable car cela engendrerait une perte de temps d'enseignement. La scolarisation de l'enfant est à temps plein.

#### ● Point sur la sécurité : maintenance / programmation des portails et installation d'un visiophone aux portails dans les cas d'ouverture en dehors des horaires

Un visiophone existe pour savoir qui sonne au portillon. Il est cependant rappelé que les entrées et sorties des élèves **en cas de RDV médical** doivent se faire **sur les horaires de récréation**, et ce afin de ne pas perturber le bon déroulement de la classe.

Concernant la maternelle, les parents déplorent l'absence d'interphone. En cas de retard, les parents doivent soit sonner au portail principal, soit téléphoner à l'école pour que la directrice ouvre le portillon (uniquement pendant ses temps de décharge, les lundis et mardis).

Il est rappelé que c'est la mairie qui a en charge la gestion des portails. Concernant le poids du portail du bas pour accéder à la maternelle, un devis pourrait être demandé pour en faciliter l'ouverture.

●Consultation de la mairie sur l'utilisation des locaux en dehors des horaires d'ouvertures de l'école L212-15.

Les représentants de parents d'élèves demandent à ce qu'il y ait une information sur l'occupation des locaux hors temps scolaire. Cependant, seul l'avis préalable à l'utilisation des locaux par le Conseil d'école est spécifié dans l'article.

Les parents délégués indiquent également qu'ils n'ont pas de clé pour accéder à leur boîte aux lettres.

## **Point mairie**

La mairie informe qu'elle est en réflexion concernant la mise en place d'un deuxième service de cantine.

## **Associations**

**Cantine** : pas de demandes de parents concernant la cantine. Beaucoup d'enfants mangent à la cantine, il manque de bénévoles. Un menu végétarien est proposé chaque semaine, un menu bio et local est également prévu (loi EGALIM)

**Sou des écoles** : Le 1<sup>er</sup> octobre a eu lieu le renouvellement des membres du bureau, 4 postes pourvus par de nouvelles personnes sur 6 postes. Mme Angevin rappelle que le montant versé par le Sou des écoles à la Coopérative est d'environ 5500€. Faute de bénévoles, la soirée d'octobre a été annulée. Cependant, il est nécessaire de compter sur la vente de sapins et de chocolats de Noël, et sur les recettes de la bourse aux jouets du lundi 11 courant. Le sou des écoles souhaite travailler de concert avec les enseignants.

**Garderie** : M. Guichardet déplore l'absence des parents à la dernière Assemblée Générale. Du fait du nombre croissant d'enfants fréquentant la garderie, il convient d'envisager une augmentation des tarifs.

Mme la Directrice remercie l'ensemble des présents, M. Ben, Mme Gibert et Mme Morand.

Le Conseil est levé à 20h45.

La directrice

Aurélie Stasik